RÈGLEMENT INTÉRIEUR – ESPACE CONDUITE

1. OBJET

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement et de sécurité applicables au sein de l'auto-moto-école Espace Conduite, afin de garantir un environnement respectueux, professionnel et sécurisé pour tous.

2. HORAIRES ET PONCTUALITÉ

- Les horaires des cours (code, conduite, plateau) sont communiqués à l'avance.

Les horaires pour les cours de théorie (code) sont ceux du bureau

Lundi : 14h – 20h
Mardi à jeudi: 10h à 13h & 14h à 20h
Vendredi: 10h à 13h & 14h à 19h

Les horaires pour les cours pratiques (voiture ou moto) sont de 7h à 21h du lundi au vendredi et de 8h à 18h le samedi.

Des plannings sont établis personnellement en fonction des disponibilités de chacun. Il est impératif d'en respecter les horaires

- Tout retard supérieur à 10 minutes entraîne l'annulation du cours, sans report ni remboursement.
- Toute absence doit être signalée au minimum 48h ouvrables (ne comptent pas les samedis, les dimanches et les jours fériés)avant le rendez-vous. Cette information doit être communiquée UNIQUEMENT par mail.

À défaut, la leçon sera facturée.

- Les retards ou absences injustifiés répétés peuvent entraîner une suspension temporaire de la formation.

3. TENUE ET SÉCURITÉ

- Pour les cours de moto, l'équipement est obligatoire : casque homologué, gants, blouson, pantalon , chaussures montantes. Si l'élève se présente sans l'un de ces équipements, l'accès à la piste ou à la circulation lui sera interdite et la leçon sera facturée.
- Pour les cours de conduite en voiture, PAS de TONGS, de SANDALES etc. Le talon doit être solidaire de la chaussure.
- L'élève doit se présenter dans un état compatible avec la conduite. L'accès à la leçon sera refusé en cas de doute (alcool, drogue, médicaments).
- Les consignes des enseignants doivent être scrupuleusement respectées, en salle, sur piste et sur route.

4. COMPORTEMENT GÉNÉRAL

- Le respect des formateurs, autres élèves, véhicules et locaux est impératif.
- Tout comportement inapproprié (insulte, violence, dégradation, tricherie) pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.
- Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux pendant les cours.

5. UTILISATION DES INSTALLATIONS

- Les locaux et équipements d'Espace Conduite doivent être utilisés dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Les élèves sont responsables des matériels qui leur sont confiés.
- Toute dégradation volontaire entraînera une facturation ou une exclusion.

6. PAIEMENTS ET EXAMENS

- Le règlement des prestations s'effectue selon les conditions fixées dans le contrat.
- Aucun élève ne sera présenté à l'examen si le solde n'est pas intégralement réglé.
- L'équipe pédagogique se réserve le droit de différer une présentation à l'examen si le niveau de sécurité n'est pas atteint.

7. SANCTIONS DISCIPLINAIRES

En cas de non-respect du présent règlement, les sanctions suivantes peuvent être appliquées :
- Avertissement verbal ou écrit
- Suspension temporaire de la formation
- Exclusion définitive de l'établissement

8. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679), Espace Conduite collecte et traite les données personnelles de ses élèves dans le cadre de la gestion administrative et pédagogique de la formation (nom, prénom, coordonnées, résultats, photos pour le dossier ANTS, etc.).

Ces données sont :
- collectées de manière légitime et proportionnée,
- utilisées uniquement dans le cadre de la formation,
- conservées pour une durée conforme aux obligations légales,
- accessibles sur demande par l'élève (droit d'accès, de rectification ou de suppression).

Aucune donnée n'est transmise à des tiers non autorisés. Pour toute question, vous pouvez contacter le responsable de traitement des données à l'accueil de l'auto-école.

9. ACCEPTATION

L'inscription à Espace Conduite implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur, mis à disposition dans les locaux et remis à chaque élève lors de son inscription.

10. LITIGES ET RECLAMATIONS / MÉDIATION

Toutes les contestations, désaccords ou insatisfactions relatives aux formations, formateurs ou personnels de GALLIEN FORMATIONS / ESPACE CONDUITE doivent faire l'objet d'un écrit.

Nous pourrons vous proposer une solution amiable avec notre médiateur M. Brice HUGGER ou à défaut , vous aurez la possibilité de saisir le médiateur de MOBILIANS ou le tribunal de Commerce de BORDEAUX.